



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 49731

Texte de la question

M Augustin Bonrepaux demande à M le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur de bien vouloir lui faire connaître si un bilan a pu être effectué sur l'action des délégués « textile » mis en place dans chaque région textile en 1989. Il souhaiterait connaître notamment : quels crédits ont été affectés à chacune de ces missions ; quels soutiens ils ont pu apporter aux entreprises et à la commercialisation de l'industrie textile ; comment peut être apprécié le résultat de ces missions sur le maintien ou les créations d'emplois.

Texte de la réponse

Reponse. - L'industrie du textile-habillement connaît depuis plusieurs années une situation difficile consécutive à la mutation des structures de production et conduisant à une forte dégradation de la balance commerciale et de l'emploi. C'est pourquoi, à l'occasion des mesures textiles décidées en 1988, le Gouvernement a confié à huit délégués textile-habillement nommés dans les principales régions textiles, la tâche d'établir l'état du secteur, de dresser le bilan des actions de l'État engagées ou programmées, d'inventorier les difficultés générales ou propres à certaines entreprises ainsi que les potentialités et de proposer toute mesure qui paraîtrait appropriée. Les délégués ont ainsi été chargés d'un rôle d'animation du secteur et des acteurs locaux ainsi que d'expertise technique et industrielle, dans les régions Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord - Pas-de-Calais, Pays de Loire, Picardie et Rhône-Alpes. Leur action sur le terrain a été très bien accueillie tant par les industriels que par les élus. À l'occasion des nouvelles mesures en faveur du textile-habillement décidées à l'occasion de la communication du Gouvernement le 24 juillet 1991 sur la situation et les perspectives de l'industrie textile, la mission des délégués a donc été prolongée de deux ans au minimum, soit au plus tôt jusqu'à la fin de 1993. Une nouvelle tâche leur a été assignée ; rechercher le développement d'opérations collectives portant notamment sur la création, la recherche, la politique commerciale et l'amélioration d'ensemble des relations du secteur avec la distribution. L'action des délégués textile ayant donc en grande partie pour objectif de permettre aux entreprises du secteur de tirer le meilleur parti des procédures mises en place par ailleurs et des possibilités ouvertes par la réglementation, leur action sur le terrain ne peut faire l'objet que d'un bilan qualitatif. Les délégués ont notamment appuyé dans leurs régions la mise en œuvre de dotations du fonds de redeveloppement industriel dans les zones d'emploi textiles, d'aides à la création d'emplois stylistes, des appels à propositions lancés par le ministère de l'industrie et visant à stimuler la recherche et développement dans le secteur.

Données clés

Auteur : [M. Bonrepaux Augustin](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49731

Rubrique : Textile et habillement

Ministère interrogé : industrie et au commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1991, page 4601